

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du vendredi 17 mai 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2417
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°2417 – Décision modificative numéro 1 exercice 2024 :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, conformément à l'instruction M57, d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, en raison de la dotation d'amortissement qui est plus élevée qu'estimée initialement : + 33 000 €.

Afin de rééquilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, il est proposé de réduire la somme prévue en virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	102 000€	33 000€	135 000€
023	023	Virement à la section de fonctionnement	26 035.04€	-26 035.04€	0 €
012	6331	Versement de transport	64 906.27€	-6 964.96 €	57 941.31€
Total dépenses de fonctionnement				+ 0€	

Section d'investissement :

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
040	28188	Autres immobilisations corporelles	102 000€	33 000€	135 000€
023	021	Virement à la section de fonctionnement	26 035.04€	-26 035.04€	0 €
Total recettes d'investissement				+ 6 964.96€	

En dépenses :

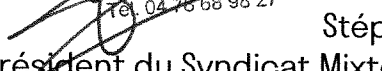
Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
040	28188	Autres immobilisations corporelles	112 254.98€	6 964.96€	119 219.94€
<u>Total dépenses d'investissement</u>				<u>+ 6 964.96€</u>	

Ces opérations de transfert de crédits n'entraînent pas de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, Cours de la République
69100 Villeurbanne
Tel. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne